

N°38/04 – 27 janvier 2014

ZAC de Beausoleil : présentation du compte-rendu annuel arrêté au 31/12/12

Le rapporteur,

☞ rappelle que, par délibération en date du 24 avril 2003, le conseil municipal a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Beausoleil à la SNC Beausoleil, dans le cadre d'une convention d'aménagement en date du 3 juillet 2003, pour une durée de 12 ans.

☞ rappelle que, par délibération en date du 16 décembre 2013, le conseil municipal a décidé de proroger de cinq ans la durée de cette convention d'aménagement (4 septembre 2020).

Le compte rendu annuel à la collectivité, annexé à la présente, rend compte des éléments suivants, arrêtés au 31/12/2012 :

- maîtrise foncière ;
- commercialisation ;
- livraisons et répartition des logements ;
- état d'avancement et planning des travaux ;
- compte d'exploitation cumulé.

Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable », « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 8 janvier 2014 ;

le conseil municipal,

PREND ACTE :

du rapport qui lui a été présenté.